Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_02-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAITS DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

N°02-04-2026/ 02 :

ELECTION DU VICE PRESIDENT(E) DU CCAS

DU CCAS DE SAINTE-MARIE

Séance du Jeudi 16 Avril 2026

A 17 Heures 00

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_02-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 16 Avril 2026

- Note explicative de synthèse n° 02-04-2026/02
- Délibération du Conseil d'Administration

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_02-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 AVRIL 2026

La réunion du Conseil d'administration s'est tenue dans la grande salle du Centre Social de la Rivière des Pluies, situé au 111 Rue Roger Payet, Rivière des Pluies, 97438 Sainte-Marie, le 16 avril 2026.

Présidence :

- *La séance a été présidée par Madame Céline SITOUZE, Présidente du CCAS de Sainte-Marie.*

QUESTIONS PRINCIPALES

Affaire N°02-04-2026/02 :

ELECTION DU VICE – PRESIDENT(E) DU CCAS

Étaient présents :

Membres élus :

- *Madame Céline SITOUZE, Présidente ;*
- *Monsieur André CHERIMONT ;*
- *Madame Lucie DAFREVILLE ;*
- *Madame Roseline VALLIAME CALLY ;*
- *Monsieur Jérôme ALAGUIRY ;*
- *Madame Héliette BAKARI SITOUZE*

Étaient présent

Membres nommés :

- *Monsieur Alain DIDELOT ;*
- *Monsieur Jack VAYTILINGOM ;*
- *Monsieur Jules BON ;*
- *Madame Erika FOUMENAIGUE ;*
- *Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY*

NOTA : La Présidente certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché
Le 27 AVR 2026 à la porte du CCAS.
Les membres en exercice étaient de : 12
Présents : 12
Votants : 12
Exprimés : 12

La Présidente du CCAS,

MAIRIE DE SAINTE-MARIE
CCAS

Céline SITOUZE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_02-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

AFFAIRE N° 02-04-2026/02 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT(E) DU CCAS

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que *« dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »* ;

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux modalités de vote du Conseil d'administration ;

La Présidente du CCAS rappelle que, conformément aux textes précités, il appartient au Conseil d'administration, nouvellement installé, de procéder à l'élection de son Vice-Président(e)

J'invite les membres présents à faire acte de candidature ;

Considérant que Monsieur André CHERIMONT s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection du Vice-Président au scrutin secret.

DELIBERE :

Madame la Présidente propose aux membres de procéder à un vote à main levé

**
*

Décision du Conseil d'Administration :

Les membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité le principe au vote à main levé.

Après avoir procéder au vote, les résultats sont les suivants :

- **Monsieur André CHERIMONT** :
 - Pour : 12 voix
 - Contre : 0
 - Blancs : 0

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_02-DE

Sainte-Marie
l'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Article 1 – Election du Vice-Président

Est élu Vice-Président du CCAS, Monsieur André CHERIMONT, ayant obtenu le plus grand nombre de voix ;

Article 2 – Voies de recours
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 - Exécution : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 5 - Entrée en vigueur
La présente délibération prend effet à compter de sa date d'adoption.

Article 6 – Transmission et publicité
La présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet, pour l'exercice du contrôle de légalité, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Notifiée à la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Affichée au siège du CCAS, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 7 - Autorisation de signature
Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Vote des membres du conseil d'administration après avoir délibérer :

- Pour : 12 voix,
- Contre : 00 voix,
- Abstention : 00 voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
Le :

et publication ou notification du :
.....

Pour extrait copie conforme,
La Présidente du CCAS,

Céline SITOUZE